

— musique —
— danse —
— théâtre —

conservatoire cantonal

Directives de la section post-certificat instrumentale et/ou vocale

Directives de la section post-certificat instrumentale et/ou vocale

Définition	<p>La section post-certificat est composée de</p> <ol style="list-style-type: none">de la section post-certificatde la classe dite « libre étudiant »
A. La section post-certificat instrumentale/vocale	
But	<p>Son but est de stimuler les étudiants en leur proposant un programme d'études organisé de telle sorte que l'étudiant puisse poursuivre ses études scolaires ou sa formation professionnelle, études qui restent l'élément indispensable à sa culture générale. En tous temps, le choix de la section du post-certificat instrumentale et/ou vocale peut être remis en question par l'étudiant ou par l'institution. Dans ce cas, après une expérience enrichissante, l'étudiant mettra un terme à ses études musicales et/ou vocales ou rejoindra la classe « libre étudiant » pour autant qu'il en remplisse les conditions ou la section libre.</p>
Professeurs	<p>Dans cette section, afin de profiter d'une nouvelle expérience pédagogique, il est conseillé aux étudiants un changement de professeur.</p>
Prérequis	<p>Son admission en degré post-certificat dépendra</p> <ul style="list-style-type: none">✓ de l'obtention du certificat de fin d'études non professionnelles et ayant obtenu l'aval du jury lors de l'examen instrumental/vocal du degré certificat. <p>Toutefois, l'étudiant qui aurait réussi l'examen final instrumental ou vocal de la classe du certificat d'études non professionnelles et qui aurait obtenu l'aval du jury pour entrer en classe post-certificat mais qui n'aurait pas terminé ses études de langage musical (solfège) peut être admis à condition qu'il satisfasse aux exigences requises et obtienne dans l'année le certificat d'études instrumentales/vocales d'études non professionnelles.</p> <p>Les élèves intéressés par cette section provenant d'autres institutions doivent être en possession d'un certificat instrumental/vocal de fin d'études non professionnelles et réussir un test d'aptitude dont le contenu sera défini par le doyen de la discipline selon les études musicales antérieures du candidat. Ce test d'aptitude sera organisé lors de la session d'examens de l'attestation de fin d'études instrumentales ou vocales non professionnelles.</p>
Examen de contrôle	<p>A la fin de la 1^{ère} année, l'étudiant se présente à un examen de contrôle devant un jury composé d'un expert étranger au Conservatoire, du doyen et du directeur qui préside.</p>
Examen final	<p>A la fin de la 2^e année, il se présente à l'examen final de cette section devant un jury composé de deux experts étrangers au Conservatoire, du doyen et du directeur qui préside. Le professeur de l'élève assiste au contrôle et aux examens avec voix consultative.</p>
Programme de l'année	<p>Il doit être d'un volume substantiel et comprendre, au moins, une pièce de musique de chambre et/ou une pièce de musique contemporaine</p>
Programme d'examen	<p>Le programme de l'examen de contrôle, d'une durée de 15 minutes, choisi par l'étudiant et son professeur dans le répertoire de l'année, deux mois avant l'examen sera soumis à l'approbation du doyen. Il comporte des pièces de périodes et de styles différents, dont une pièce seule pour les instruments à cordes et dans différentes langues pour le chant. Cet examen se déroule à huis clos.</p>
a) contrôle	
b) final	<p>Le programme, d'une durée comprise entre 30 à 45 minutes, choisi par l'étudiant et son professeur dans le répertoire de l'année, deux mois avant l'examen sera soumis à l'approbation du doyen. La pièce de musique de chambre et/ou la pièce de musique contemporaine, si elles ne sont pas présentées lors de l'examen, doivent l'être présentée lors d'une audition. L'examen final est public.</p>

Audition	Les étudiants de la section post-certificat participeront au moins à une audition dans l'année. Ces auditions sont suivies par les doyens des disciplines concernées.
Collaboration	Elle est vivement souhaitée entre les élèves du degré post-certificat des différentes disciplines
Dossier de l'étudiant	Au début de la 1 ^{ère} année, l'étudiant remettra au doyen un projet d'études instrumentales/vocales pour l'année en cours. En fin d'année scolaire, l'étudiant remettra un dossier au doyen pour l'informer de son activité pendant l'année scolaire (auditions, cours théoriques, musique de chambre, stages, etc.).
Activités orchestrales	Durant la durée de ses études en classe de post-certificat, l'étudiant qui étudie un instrument d'orchestre doit faire preuve d'une activité orchestrale au sein de l'Orchestre du Conservatoire Cantonal dans la mesure des besoins de celui-ci.
Cours et ateliers	Les élèves de la classe de post-certificat doivent participer aux cours et ateliers proposés par le Conservatoire cantonal (Cc). Le programme annuel des cours et ateliers est établi par le doyen par voie de directive au début de l'année scolaire.

B. La classe libre « étudiant »

But	La classe libre « étudiant » de la section post-certificat instrumentale/vocale est destinée aux élèves ayant réussi le certificat de fin d'études non professionnelles et qui souhaiteraient progresser dans l'étude instrumentale ou vocale selon un programme adapté à leurs possibilités.
Prérequis	Etre en possession du certificat instrumental/vocal d'études non professionnelles et être titulaire d'une carte d'étudiants (Lycée, Apprentissage, Hautes Ecoles Supérieures, Université).

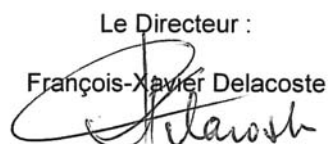
Toutefois, l'étudiant qui aurait réussi l'examen final instrumental ou vocal de la classe du certificat d'études non professionnelles mais qui n'aurait pas terminé ses études de langage musical (solfège) peut être admis à condition qu'il satisfasse aux exigences requises et obtienne dans l'année le certificat d'études instrumentales/vocales non professionnelles.

Les élèves provenant d'autres institutions intéressés par cette section, doivent répondre aux exigences décrites ci-dessus.

Sion, le 18 juin 2008

Le Président ;

 Roger Sauthier

Le Directeur :

 François-Xavier Delacoste